# REPERTOIRE PAR DATE MAIRIE DE VALENTINE

N°         DATE           2021-40         08/11/2021		OBJET	PAGES
		Aménagement de la grange : services et partages pour le vivre ensemble : projet et plan de financement	869-870
2021-41	08/11/2021	Acquisition parcelle impasse de la Plantère	871

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers : Séance du 08 novembre exercice : 15 L'an deux mille vingt un présents : 13 et le huit novembre

votants : 14 à 20h00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

<u>Date convocation</u> Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. 03 novembre 2021 LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. BAUWEN C.

DULAC F. GAY G. ARAUJO DA SILVA M BACQUE G.

Excusés: MAURY G. HILLAIRE L.

Georges MAURY a donné procuration à Bernard DUCASSE

<u>Date affichage</u> Chrystel BAUWEN a été nommée secrétaire

03 novembre 2021

DEPARTEMENT

### Objet délibération:

Aménagement de la grange : services et partages pour le vivre ensemble : projet et plan de financement

N°2021-40

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 décembre 2020 concernant la présentation du projet de création d'un café multiservices et restaurant dans l'ancienne grange située à côté de l'espace du terroir (salle d'exposition et magasin fermier).

Cette rénovation permettra de rénover l'ancienne grange, de finaliser la rénovation de l'espace du terroir (salle d'exposition, de promotion des produits de terroir et du magasin fermier et de créer un pôle touristique et commercial sur un axe routier très fréquenté.

Ce lieu permettra la modernisation et le développement d'un commerce de proximité et de points multiservices et permettre de maintenir des activités dans la commune.

Madame le maire propose de revoir le plan de financement avec l'ensemble des partenaires, Etat, Région, Communauté de Communes, la 5C et demande une aide à l'Europe dans le cadre du programme Leader.

Elle présente le projet pour un montant de :

Travaux : 418 676,71 € HT Eudes diverses : 48 779,72 € HT Branchements divers : 5 000,00 € HT

Total: 472 456,43 € HT soit 566 947,72 € TTC

Elle fait part des aides obtenues :

Etat (DETR) : 179 382,00 € Région : 73 356,00 € La 5 C : 62 801,51 €

Et propose de demander une aide 61 773,00 € à l'Europe dans le cadre du programme Leader.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021 Recu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211108-202140-DE

Ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet

- Demande à l'Europe une aide au titre du programme Leader pour cette opération

- Approuve le plan de financement suivant :

- **Dépenses :** 472 456,43 € HT soit 566 947,72 € TTC

- Recettes:

- Subventions:

Aide de l'Etat (DETR)
 Région :
 Cté de communes la 5C :
 Europe (LEADER) :
 179 382,00 €
 73 356 ,00 €
 62 801,51 €
 61 773,00 €

- Total : 377 312,51 € (79,86%)

Autres recettes :

- Autofinancement : 39 635,21 € - Emprunt : 150 000,00 €

Total: 566 947,72 €

- Autorise madame le maire à signer tout document en rapport avec le projet

- Dit que la dépense sera prévue dans le budget 2022 en investissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALET Maire

> Envoyé en préfecture le 09/11/2021 Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211108-202140-DE

DEPARTEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers : Séance du 08 novembre 2021 exercice : 15 L'an deux mille dix vingt un

présents : 13 et le huit novembre

votants : 14 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

<u>Date convocation</u> Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. 03 novembre 2021 LABROQUERE M. CAPERAN RARAUJO DA SILVA M. GAY G.

FOURMENT P. BACQUE G. DULAC F. BAUWEN C.

Excusés: MAURY G. HILLAIRE L.

Georges MAURY a donné procuration à monsieur Bernard DUCASSE

<u>Date affichage</u> Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

03 novembre 2021

Objet : Acquisition parcelle impasse de la Plantère

N°2021-41

Madame le maire expose au conseil municipal :

Suite à l'élargissement de l'impasse de la Plantère, la commune de Valentine doit acquérir une partie de la parcelle de monsieur Jean FEIXA, propriétaire riverain impacté par cet élargissement.

Le géomêtre, cabinet Vaillès-Civade a délimité la parcelle relevant du domaine public et les services du cadastre ont attribué le numéro 1167 section B à la parcelle pour une contenance 37 ca soit 37 m².

Elle propose d'acheter le terrain pour l'euro symbolique comme pour les autres propriétaires riverains en 1997.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Décide d'acheter la parcelle n°1167 section B située impasse de la Plantère à monsieur Jean Feixa pour l'euro symbolique
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à signer l'acte d'achat et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021 Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211109-202141-DE

Marie AADALD & Garonne Maire

# REPERTOIRE PAR DATE MAIRIE DE VALENTINE

N°	DATE	ОВЈЕТ	PAGES	
2021-42	24/11/2021	Modification des statuts du SICASMIR	875	
2021-43	24/11/2021	Vente terrain rue du Milieu	876	
2021-44	24/11/2021	Acquisition terrains pour agrandissement cimetière	877	
2021-45	24/11/2021	Virement de crédits novembre 2021	878	
2021-46	24/11/2021	Subventions coopérative école maternelle et élémentaire et association Les Voix du Cagire	879	
2021-47	24/11/2021	Taxe d'aménagement	880	
2021-48	24/11/2021	Demande de création d'un poste de juge pour les mineurs à Saint-Gaudens	881-882	
2021-49	24/11/2021	Opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF	883-884	
2021-50	24/11/2021	Avis de la commune sur le projet local d'habitat (PLH) 2021-2027 de la communauté de communes coeur et coteaux du Comminges	885-886	
2021-51	24/11/2021	Acquisition parcelle route de Barbazan et avenue du Luchon	887	
2021-52	24/11/2021	Travaux toilettes école avec création accès personnes en situation de handicap	888-889	

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers : Séance du 24 novembre 2021 exercice : 15 L'an deux mille vingt un présents : 14 et le vingt quatre novembre

votants : 15 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convogué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

<u>Date convocation</u>

17 novembre 2021

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F. LABROQUERE M. GAY G. HILLAIRE L. BAUWEN C.

FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA

<u>Date affichage</u> Excusés : BACQUE G.

17 novembre 2021 Absents :

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration à madame Marie NADALET

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération:

Modification des statuts du SICASMIR

N° 2021-42

Madame le maire donne lecture du rapport suivant :

Les statuts du SICASMIR approuvés par arrêté préfectoral du 15 janvier 2019, nécessitent une modification en vue de se doter d'une règlementation en conformité avec son mode de fonctionnement à la carte.

Ainsi lors de sa séance du 30 novembre 2021, le comité syndical a approuvé la modification des statuts et leur nouvelle rédaction.

Ce projet de modification porte notamment :

- Sur les conditions dans lesquelles chaque commune transfère ou retire au syndicat tout ou partie des compétences
- Sur les conditions de participation financière aux dépenses liées aux compétences transférées et aux dépenses d'administration générale;
- Sur les règles de représentation de chaque membre au comité syndical.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical, le 30 septembre 2021, soit jusqu'au 06 janvier 2022 pour donner son avis sur cette modification statutaire et le projet de statuts annexé de statuts annexé à la présente délibération.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur par arrêté préfectoral sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée requise des assemblées délibérantes.

Vu cet exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la modification des statuts du SICASMIR.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202142-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers : Séance du 24 novembre 2021 exercice : 15 L'an deux mille dix vingt un présents : 14 et le vingt quatre novembre

votants: 15 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

<u>Date convocation</u> Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. 17 novembre 2021 LABROQUERE M. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

FOURMENT P. DULAC F. BAUWEN C. HILLAIRE L.

Excusés: BACQUE G.

Mr Gilles BACQUE a donné procuration à Mme Marie NADALET

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date affichage 17 novembre 2021

Objet: Vente terrain rue du Milieu

N°2021-43

Madame le maire expose au conseil municipal :

Monsieur Jacques DAHAN futur acquéreur de la maison située 5 rue de l'Eglise, cadastré section B n°210 d'une superficie de 31 m² est intéressé par la parcelle communale cadastrée section B n° 1105 d'une surface de 51 m² qui jouxte cette habitation, et qui lui permettra de créer son jardin.

Madame la maire propose de vendre cette parcelle à monsieur jacques DAHAN au prix de 1 500,00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Décide de vendre la parcelle cadastrée section B n° 1105 d'une surface de 51 m² à monsieur Jacques
   DAHAN pour un montant de 1 500,00 €
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à signer l'acte de vente et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202143-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

Séance du 24 novembre 2021

exercice: 15

L'an deux mille vingt un

présents : 14

et le vingt quatre novembre

votants: 15

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET,

maire

Date convocation

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

17 novembre 2021

LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. BAUWEN C.

Date affichage

DULAC F. GAY G. ARAUJO DA SILVA M. HILLAIRE L.

17 novembre 2021

Excusés: BACQUE G.

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration à Mme Marie NADALET

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire

### Objet délibération:

N°2021-44 Acquisition terrains pour agrandissement du cimetière

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient d'agrandir le cimetière de la commune au vu du nombre de places restantes.

Pour procéder à cette extension, madame le maire propose d'acquérir trois terrains qui jouxtent le cimetière pour un superficie totale de 2 073 m² appartenant à monsieur et madame André DUPIN (parcelles B296-B297-B298).

La commune comptant moins de 2000 habitants, la création du nouveau cimetière pourra être librement décidé par le conseil municipal.

Elle précise que les terrains consacrés à l'inhumation des morts doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de défunts qui peuvent y être enterrés chaque année (article L.2223-2). Ce qui sera le cas avec la nouvelle surface achetée.

Elle expose que le rapport de l'hydrogéologue devra se prononcer sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures.

Elle précise que les vendeurs des trois terrains proposent un prix de 10 000,00 €.

Ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Accepte l'acquisition des trois terrains d'une superficie totale de 2 073 m² (B 296 : 865 m² / B 297 : 480 m² / B 198 : 728 m²) pour un montant de 10 000,00 € à la condition que le rapport de l'hydrogéologue soit favorable
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à signer l'acte d'achat et à effectuer toutes les démarches comptables et administratives.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202144-DE

Marie NADALET
Maire

-877-

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité: VALENTINE COMMUNE

Date de Convocation : De

Décisions N° :

Membres:

17/11/2021 2021-45

En Exercice : 15

Présents: 14

Votants: 15

Le 24/11/2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de madame Marie NADALET, maire.

Etaient présents : DUCASSE B.ZAINA F., GRAU J. MAURY G., HILLAIRE N., LABROQUERE M. DULAC F. ARAUJO DA SILVA M.

GAY G., BAUWEN C. HILLAIRE L.. CAPERAN R. FOURMENT P.

Etaient Absents ou excusés : BACQUE G

Monsieur BACQUE Gilles a donné procuration à madame NADALET Marie

Envoyé en préfecture le 26/11/2021 Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202145-DE

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Virement de crédits novembre 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6411			PER	Personnel titulaire	16 000,00
012	6413			PER	Personnel non titulaire	22 000,00
66	66111			MAI	Intérêts emprunt	0,03
21	2111			TER	Terrains nus	7 000,00
						_
					Total	45 000,03

## CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221	,		BAT	Bâtiments publics	- 16 000,00
011	615228			LOG	Autres bâtiments	- 22 000,03
21_	2188			MAT	Immobilisations corporelles	- 7 000,00
			-			
					Tota	- 45 000,03

Marie NADALET, maire

ET, maire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

Séance du 24 novembre 2021

exercice: 15 présents: 14

L'an deux mille dix vingt un et le vingt quatre novembre

votants: 15

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Date convocation 17 novembre 2021 Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. LABROQUERE M. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

FOURMENT P. DULAC F. BAUWEN C. HILLAIRE L.

Excusés: BACQUE G.

Mr BACQUE Gilles a donné procuration à Mme NADALET Marie

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date affichage 17 novembre 2021

Objet : Subventions coopérative école maternelle et élémentaire et l'association Les Voix du Cagire N°2021-46

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 avril 2021 relative au vote des subventions aux associations de la commune.

Elle propose de revoir les montants des coopératives de l'école maternelle et de l'école élémentaire vu la nouvelle organisation des classes, le CP est passé à l'école maternelle à compter du 1er septembre 2021.

Elle fait part au conseil de la demande de l'association Les Voix du Cagire (siège social mairie de Valentine) pour une subvention.

### Elle propose de verser:

Coopérative école élémentaire : 1 096 €

Coopérative école maternelle :

751€

Les Voix du Cagire:

150€

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Décide de verser :

Coopérative école élémentaire : 1 096 €

Coopérative école maternelle :

751 €

Les Voix du Cagire:

150 €

Vu que les crédits sont insuffisants au compte 6574, il convient de procéder au virement de crédits suivants:

65548: -250 € / 6574: +250 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

ID: 031-213105653-20211124-202146-DE

Marie NADALET Maire

-879-

# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers : Séance du 24 novembre 2021 exercice: 15 L'an deux mille dix vingt un présents: 14 et le vingt quatre novembre

à 20h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement votants: 15

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. STEFANI L. FOURMENT P. CAPERAN R. DULAC

F. BAUWEN C. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

Excusés: BACQUE G. Date convocation

17 novembre 2021

DEPARTEMENT

Date affichage Mr BACQUE Gilles a donné procuration à Mme NADALET Marie

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire. 17 novembre 2021

## Objet délibération :

Taxe aménagement

N°2021-47

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 décembre 2020 relative au vote de taux de la taxe d'aménagement au taux de 1,5 %. Elle propose d'augmenter le taux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : abstentions : 3 et pour ne pas augmenter: 12

- Décide de conserver le taux de 1,5% sur l'ensemble du territoire communal
- Dit que les abris de jardin soumis à déclaration préalable seront exonérés de cette taxe d'aménagement
- Dit que la présente délibération est valable pour une durée de 1 an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022
- Dit que cette délibération sera transmise au service de la DDT chargé de la fiscalité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021 Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202147-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

Séance du 24 novembre 2021 L'an deux mille vingt un et le vingt quatre novembre

exercice: 15 présents: 14 votants: 15

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents: ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

Date convocation

LABROQUERE M. CAPERAN R. STEFANI L. FOURMENT P. GAY G. 17 novembre 2021

BAUWEN C. DUCASSE B. ARAUJO DA SILVA M DULAC F.

Date affichage

Excusés: BACQUE G.

17 novembre 2021

Monsieur BACQUE Gilles a donné procuration à Mme NADALET Marie

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet : Demande création d'un poste de juge pour les mineurs à Saint-Gaudens

N°2021-48

En 2015, la justice a fait son grand retour dans le Comminges et le Savès avec la réouverture du tribunal de Saint Gaudens, après de 5 ans d'absence. Cette renaissance nécessaire a été rendue possible grâce à la volonté et l'action cumulées de Carole Delga et de Christiane Taubira, ainsi qu'à une mobilisation citoyenne importante, révélatrice de l'attachement de la population à une justice de proximité.

Malheureusement, la juridiction pour mineurs, elle, est restée à Toulouse. Or, force est de constater aujourd'hui que le Comminges et le Savès ne peuvent plus se passer d'une telle instance, au regard des besoins et des problématiques de notre territoire. Il s'agit d'abord de protéger les mineurs, dont certains se retrouvent parfois en grand danger au sein de leur famille. Actuellement, en cas d'urgence pour l'intégrité physique ou mentale d'un enfant, une mesure d'assistance éducative doit être prononcée par un magistrat toulousain. La distance et le temps de traitement des dossiers, dans un contexte de saturation de la justice, font courir un risque important à ces mineurs. Sans compter la perte de temps et les nombreux frais que cela engendre pour les familles, les travailleurs sociaux, les services de police et de gendarmerie ou encore les avocats. Il y a l'urgence, mais aussi le suivi.

A Saint-Gaudens, le juge pour enfants ne vient que deux fois par mois pour rencontrer les familles dans le cadre, notamment, d'un renouvellement d'une mesure d'assistance éducative. Deux fois par mois, pour une population de plus de 90 000 habitants... Et puis, il s'agit aussi d'être beaucoup plus efficace dans la lutte contre les incivilités et la petite délinquance. Lorsqu'un délit est commis par un mineur sur notre territoire, les services de police et de gendarmerie sont contraints, là-aussi, de saisir le Tribunal de Toulouse, qui déborde de dossiers pénaux de ce type. Résultat : les sanctions tardent à arriver et sont souvent peu suivies d'effet, pouvant, à terme, développer une forme de sentiment d'impunité chez certains jeunes. Or, un mineur qui dérape et qui enfreint la loi, a besoin d'être sanctionné et accompagné.

Les premières victimes de cette absence d'une juridiction de proximité sont les habitants du Comminges et du Savès qui ne bénéficient pas des droits inaliénables que sont la protection et la sécurité. Pour le seul mois d'avril 2021, il a été comptabilisé sur notre territoire pas moins de 436 dossiers d'assistance éducative, 27 dossiers pénaux et 41 dossiers d'aide à la gestion du budget familial, soit une activité pouvant justifier la présence à plein temps d'un juge pour enfants.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Recu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202148-DE

## Le Comminges et le Savès méritent mieux qu'une visite deux fois par mois.

Dans sa circulaire de politique pénale du 1er octobre 2020, le ministre de la Justice affirme avec force que :

- 1) « La proximité de la justice doit aussi être géographique. Il s'agit d'un élément essentiel de l'évolution qui doit être opérée entre l'autorité judiciaire, les territoires et les acteurs »
- 2) « Qu'il s'agit de parfaire la connaissance de l'action judiciaire en veillant à associer les acteurs des collectivités locales dans le traitement global des problématiques d'insécurité. » Des préconisations qui ne sont suivis d'aucun acte.

Aussi, par cette délibération, le conseil municipal de Valentine, à l'unanimité, demande la justice pour toutes et pour tous sur tous les territoires et la création d'un poste de Magistrat pour les mineurs à Saint-Gaudens

Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202148-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

Séance du 24 novembre 2021 L'an deux mille vingt un

exercice: 15 présents: 14

et le vingt quatre novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

votants: 15

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, maire Présents: DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G.

Date convocation 17 novembre 2021

LABROQUERE M. HILLAIRE L. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO

DA SILVA M. GAY G. BAUWEN C. DULAC F. HILLAIRE N.

Date affichage Excusés: BACQUE G.

Monsieur BACQUE Gilles a donné procuration à Mme NADALET Marie 17 novembre 2021

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

#### Objet délibération:

Opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance **Etat-ONF** 

N° 2021-49

#### Madame le Maire expose :

### **CONSIDERANT** que:

- les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :
  - que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
  - que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025;
- la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;
- les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;
- toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...
- les conclusions des rapports CATTELOT, du travail du Sénat de Mme LOISIER, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse
- le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'Etat et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France

### CONSIDERANT les discours tenus par les représentants de l'Etat :

- Emmanuel MACRON: « la forêt de par toutes ses ressources, mérite toute notre attention »
- Julien DENORMANDIE: « je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier »
- Bruno LE MAIRE: « en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois »

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

ID: 031-213105653-20211124-202149-DE

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité : 13 pour, 2 contre,

DÉCIDE de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes S'OPPOSE

- à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;
- au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes
- au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat

### DEMANDE que

- l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;
- l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Maire

Envoyé en préfecture le 26/11/2021 Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202149-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers : Séance du 24 novembre 2021 exercice : 15 L'an deux mille vingt un présents : 14 et le vingt quatre novembre

votants : 15 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame Marie NADALET, maire,

<u>Date convocation</u> Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.GAY G.

17 novembre 2021 DULAC F. LABROQUERE M. FOURMENT P. HILLAIRE L.

ARAULO DA SILVA M. BAUWEN C. CAPERAN R.

Excusés: BACQUE G.

Date affichage Absents:

17 novembre 2021 Mr BACQUE Gilles a donné procuration à Mme NADALET Marier

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

#### Objet délibération:

Avis de la commune sur le projet de programme local d'habitat (PLH) 2021-2027 de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges

N°2021-50

Dans sa séance du 21 octobre 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a arrêté son premier Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il est issu d'une réflexion collective menée avec l'ensemble des élus et des partenaires et vise à définir les besoins en logements et en hébergement ainsi que les moyens à mette en place pour les satisfaire, pour les six années à venir.

Le PLH fixe pour la période 2021-2027 des objectifs de production de logements sur l'ensemble du territoire communautaire, décliné par secteur et par type de commune et par typologie de logements.

Il compte 6 orientations déclinées dans des fiches actions :

#### 1 Actions transversales de politiques foncières et immobilières

- 1.1 Acquisitions foncières et immobilières ponctuelles de la Communauté de communes ;
- 1.2 Etude de faisabilité d'une foncière habitat ;
- 1.3 Aide à l'acquisition de logements communaux ;
- 1.4 Accompagner la mise en œuvre du droit de préemption urbain (poursuite de l'action intercommunale).

#### 2 Améliorer la qualité de l'offre en logements

- 2.1 Aide à l'amélioration des logements communaux ;
- 2.2 Accompagner les OPAH RU de Saint-Gaudens et Montréjeau :
- 2.3 Action communautaire universelle à l'amélioration ;
- 2.4 Animation du PIG (hors Montréjeau et Saint-Gaudens);
- 2.5 Contribuer à la lutte contre l'habitat indigne ;
- 2.6 Instaurer un permis de louer;
- 2.7 Inciter les bailleurs sociaux à engager la rénovation thermique de leur logement ;
- 2.8 Créer un service mutualisé de police de l'urbanisme ;
- 2.9 Repérer et accompagner les copropriétés en difficulté dans le cadre des OPAH RU.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affichė le

ID: 031-213105653-20211124-202150-DE

#### 3 Diversifier l'offre de logements

- 3.1 Répondre aux appels en matière de logements locatifs sociaux adaptés ;
- 3.2 Inciter la production de petits logements dans le parc ancien.

#### 4 Planifier, organiser et animer la diversification

- 4.1 Création d'une maison de l'habitat : lieu d'information des porteurs de projet habitat ;
- 4.2 Mise en place d'une commission d'animation des partenariats opérationnels ;
- 4.3 Observatoire de l'habitat, du foncier et de la rénovation ;
- 4.5 Organiser la veille réglementaire et institutionnelle pour pouvoir adapter les modalités de mise en œuvre des actions.

### 5 Adapter l'offre de logements aux situations des ménages les plus fragiles

- 5.1 Constitution et animation de la Commission Intercommunale du Logement ;
- 5.2 Création d'une plateforme Internet dédiée au logement étudiant ;
- 5.3 Extension et mise aux normes de l'aire de grand passage ;
- 5.4 Aire d'accueil;
- 5.5 Terrains familiaux;
- 5.6 Médiation locative;
- 5.7 Mise en place d'une caution locative.

#### 6 Améliorer la qualité de l'offre en logements

Dans le cadre de la procédure, l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation prévoit que le PLH arrêté par la communauté de communes est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Madame le maire soumet à l'assemblée le PLH arrêté.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de Programme Local de l'Habitat, tel qu'il lui est soumis :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202150-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

Séance du 24 novembre 2021

exercice: 15 présents: 14

L'an deux mille dix vingt un et le vingt quatre novembre

votants: 15

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Date convocation 17 novembre 2021 Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. LABROQUERE M. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

FOURMENT P. DULAC F. BAUWEN C. HILLAIRE L.

Excusés: BACQUE G.

Mr BACQUE G. a donné procuration à Mme NADALET Marie

Date affichage 17 novembre 2021

N°2021-51

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet : Acquisition parcelle route de Barbazan et avenue de Luchon

Madame le maire expose au conseil municipal:

La parcelle située route de Barbazan et avenue de Luchon, cadastrée section C 529 d'une contenance de 265 m² présente un intérêt pour la commune car elle sert de fossé pour les eaux pluviales.

Madame le maire propose d'acheter cette parcelle à monsieur François BARTHE domicilié à Larcan (31), propriétaire de ce terrain pour l'euro symbolique.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Décide d'acheter la parcelle n°529 section C située route de Barbazan et avenue de Luchon à monsieur François BARTHE pour l'euro symbolique
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à signer l'acte d'achat et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202151-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

Séance du 24 novembre 2021 L'an deux mille vingt un

exercice: 15 présents: 14

et le vingt quatre novembre

votants : 15

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Date convocation
17 novembre 2021
Date affichage

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. LABROQUERE M. GAY G. HILLAIRE L. FOURMENT P. DULAC F.

CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C.

17 novembre 2021

Excusés: BACQUE G.

Monsieur BACQUE Gilles a donné procuration à Mme NADALET Marie

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération:

Travaux toilettes école avec création accès personnes en situation de handicap

N° 2021-52

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient d'effectuer des travaux aux toilettes de rénovation, de réaménagement et de mise aux normes pour personnes en situation de handicap.

Madame le maire présente les plans des travaux et le montant des travaux au conseil municipal.

Le coût estimatif s'élève à :

- Travaux toilettes:

91 300,00 € HT

- Bureau de contrôle :

1 000,00 € HT

- Total:

92 300,00 € HT

**TVA** 

18 460,00 €

Total

110 760,00 € TTC

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'effectuer les travaux pour un montant estimatif de 92 300,00 € HT soit 110 760,00 € TTC
- Dit que les crédits sont prévus en investissement aux comptes 2313 dans le BP 2021 et les suivants
- Demande une aide à l'Etat et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses 92 300,00 € HT soit 110 760,00 € TTC

Recettes

- Aide de l'Etat (DETR) (30%) 27 690,00 €

- Aide du Département (40%) 36 920,00 €

- Total aides : 64 610,00 €

- Emprunt 46 150,00 €

Total 110 760,00 €

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202152-DE

-888-

- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine, à effectuer toutes les démarches nécessaires et comptables pour ces travaux.
- Dit que le choix des entreprises se fera en procédure adaptée : 3 différents devis seront demandés à différentes entreprises (marché inférieur à 100 000,00 € HT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALI Maire

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID: 031-213105653-20211124-202152-DE